

LE SPECTATEUR

Chambre d'Assemblée par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

9 10

Si les Allumettes E. B. Eddy n'étaient pas les meilleures, elles ne seraient constamment en usage par les neuf-dixième du peuple.

Eu donnant satisfaction générale, elles ne laissent absolument rien à désirer.

"HUB" RESTAURANT,

Jos. E. Gravelle, Prop.

103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE, HULL.

BIÈRES, VINS et CHAMPAGNES de premier choix.

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE

Serrures de toutes sortes, Réparages exécutés à court délai.

34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie.

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Fenêtres, Jaloux et Moulures.

Toujours en mains un stock considérable de bois de plancher, V. Joint et bois sèche de toutes descriptions.

COIN DES RUES

BAY ET FLORENCE, OTTAWA.

et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

ALP. COUTURE

HORLOGER et BIJOUTIER

92 Rue Principale, Hull.

BIJOUTERIES et ARGENTELLES DE 1^{re} CLASSE Montres en Or et en Argent, Joints de mariage sans soudure, une spécialité. Cadres de Noces et d'Anniversaires de toutes sortes. Une visite est sollicitée, prix modérés.

Mesdames et Messieurs,

L'endroit où vous pouvez acheter à une heure marchée vos

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez

A. PETIT,

No. 102 RUE MAIN, HULL, Qué.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix Réparages des montres de prix, une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

CHAPEAUX de toute espèce

CHEZ

COTE & CIE.,

114 rue Rideau.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance contre le feu

Compagnie de 1^{re} classe

Office 114 Rue Rideau, Ottawa

AVIS

Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.

S. P. COOKE, M. D

Téléphone 1081

RAPPELEZ-VOUS CECI.

WILLIAM HOWE

Manufacture les Blancs de plomb les plus purs en Canada; demandez le "James Brand," aussi peintures à plancher et peintures préparées, toutes nuances de couleurs supérieures pour carrosses, incomparables en qualité. Une machine expressément fabriquée et importée récemment, afin de nous permettre de faire face aux commandes toujours croissantes de notre commerce. Essayez un échantillon avant d'acheter ailleurs.

TAPISSERIES

Rue Rideau, Ottawa.

Lettre Apostolique

— DU —

SOVERAIN PONTIFE LEON XIII AU PEUPLE ANGLAIS

Léon XIII au peuple anglais qui cherche le Royaume du Christ dans l'unité de la foi: Salut et paix dans le Seigneur.

(suite)

Sans doute, il pourra se rencontrer pour Nous des difficultés à affronter, mais elles ne sont pas de nature à refroidir Notre zèle apostolique ni à arrêter Notre énergie. Sans doute les nombreux changements qui ont survenu et le temps lui-même ont permis aux divisions existantes de prendre de plus profondes racines.

Mais est-ce là une raison pour abandonner toute espérance de remède, de réconciliation et de paix? Certes non, si Dieu est avec nous. En effet, nous ne devons pas juger de si grands résultats en nous plaçant seulement à un point de vue humain, mais nous devons plutôt considérer la puissance et la miséricorde de Dieu. Dans les entreprises grandes et pénibles, pourvu qu'on s'y consacre avec une volonté ardente et droite, Dieu se tient à côté de l'homme et c'est précisément dans ces difficultés que l'action de sa Providence brille avec le plus grand éclat. Le temps n'est plus très loin où treize siècles seront accomplis depuis que la race anglaise accueillit ces hommes apostoliques, envoyés, comme Nous l'avons dit, de cette ville de Rome même, et où, rejetant le paganisme, elle consacra les prémices de sa foi à Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu. Ceci encourage Notre espoir. C'est, en effet, un événement digne d'être rappelé avec reconnaissance.

Cette circonstance est de nature à faire naître dans tous les esprits réfléchis le souvenir de la foi prêchée alors à vos ancêtres, la même qui est prêchée encore maintenant: "Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles." (Heb. VIII, 8). C'est lui aussi qui, avec beaucoup d'opportunité, vous exhorte, comme il nous exhorte tous à vous souvenir de ces premiers pasteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, et considérant quelle a été la fin de leur vie, à imiter leur foi." (Ib. 7.)

Dans de telles circonstances, Nous appelons d'abord à Notre aide comme Nos alliés les catholiques d'Angleterre, dont Nous connaissons la foi et la piété.

Il n'y a pas de doute que, appréciant exactement la valeur et les effets de la sainte prière dont Nous avons en toute vérité montré la vertu, ils s'efforceront par tous les moyens d'aider leurs compatriotes et leurs frères en invoquant en leur faveur la divine clémence. Prier pour soi-même est un besoin; prier pour les autres est une inspiration d'amour fraternel, et il est évident que la prière inspirée par la charité fraternelle obtiendra aux yeux de Dieu plus de faveur que celle qui est dictée par la nécessité. Les premiers chrétiens adoptèrent indubitablement cette pratique. En particulier pour ce qui concerne le don de la foi, les premiers siècles nous offrent un frappant exemple; ainsi c'était la coutume de prier Dieu avec ardeur pour que les parents, les amis, les gouvernants et les compatriotes obtiennent le bienfait de la soumission à la foi chrétienne (Saint-Augustin, *De dono perscr.*, xxiii, 63).

A cet égard, Nous avons un autre sujet d'inquiétude. Nous avons appris qu'en Angleterre il existe des hommes qui, catholiques de nom, ne se montrent pourtant pas tels dans la pratique; que, dans vos grandes villes, beaucoup de gens ne connaissent pas les éléments de la foi chrétienne, ne

prient jamais Dieu et vivent dans l'ignorance de sa justice et de sa miséricorde; nous devons prier Dieu, et le prier encore plus ardemment dans cette triste situation, puisque lui seul est capable d'y apporter un remède. Puisse-t-il montrer les mesures qu'il faut prendre pour soutenir le courage et la force de ceux qui travaillent à cette tâche ardue, et envoyer des ouvriers à sa moisson!

Tandis que Nous insistons si vivement auprès de nos amis sur le devoir de la prière, Nous désirons en même temps les avertir qu'ils ne doivent souffrir aucune omission en ce qui touche à la grâce et aux fruits de cette prière, et qu'ils doivent avoir toujours présents à l'esprit le précepte de l'apôtre Paul aux Corinthiens: "Ne donner aucune occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu." [Ire aux Corinthiens, x, 32]. Outre les dispositions extérieures de l'âme qui sont nécessaires pour offrir comme il faut la prière à Dieu, il importe aussi que les actions et les paroles de celui qui prie, soient conformes à la profession chrétienne.

Il faut tout d'abord garder l'observation exemplaire de la droiture et de la justice, de la pitié pour les pauvres, de la pénitence, de la paix et de la concorde dans vos propres maisons, du respect pour les lois; c'est là ce qui donnera de la force et de l'efficacité à vos prières. La miséricorde favorise les demandes de ceux qui, en toute justice, accomplissent les préceptes du Christ suivant sa promesse: "Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé." (Saint Jean, XI, 7.) Aussi Nous vous exhortons à unir votre prière à la Nôtre, dans le vif désir de voir Dieu vous accorder d'accueillir vos compatriotes et vos frères dans les liens de la parfaite charité. D'ailleurs, il est profitable d'implorer le secours des saints de Dieu. L'efficacité de leurs prières surtout dans une semblable cause, ressort de cette remarque frappante de saint Augustin, au sujet de saint Etienne: "Si saint Etienne n'avait pas prié, l'Eglise n'aurait pas eu saint Paul." Aujourd'hui donc Nous invoquons humblement saint Grégoire, que les Anglais ont toujours aimé et honoré comme l'apôtre de leur nation; Augustin son disciple et son messager; et les autres saints de Dieu, dont les merveilleuses vertus et les non moins merveilleuses actions ont valu à l'Angleterre le nom d'"Ile des saints"; saint Pierre et saint Georges, ses patrons spéciaux, et par dessus tout la Sainte Mère de Dieu, que le Christ lui-même, du haut de la croix, a désignée pour être la mère du genre humain, et à laquelle votre royaume fut consacré par vos ancêtres, sous ce glorieux titre: "Le Douaire de Marie." Tous Nous les invoquons avec une pleine confiance, Nous demandons d'être Nos avocats devant le trône de Dieu, de sorte que renouvelant votre gloire des anciens jours, il puisse "vous combler de paix et de joie dans votre foi, afin que, votre espérance croisse de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit". [Rom. xv, 13] Il faut prendre soin que les prières pour l'unité instituées déjà parmi vous, catholiques, et fixées à certains jours, soient rendues plus populaires et récitées avec une plus grande dévotion.

En particulier, que le pieux exercice du Saint-Rosaire, que Nous-même avons si vivement recommandé, soit parmi vous en honneur, car cette prière renferme pour ainsi dire un abrégé de la doctrine de l'Evangile, et a toujours été très salutaire pour la masse du peuple.

D'ailleurs, il Nous plaît, par Notre propre volonté et autorité d'ajouter, une nouvelle indulgence à celles qui ont été accordées de temps à autre par Nos prédécesseurs. Nous accordons donc à tous ceux qui réciteront pieusement la prière jointe à cette lettre,

à quelque nation qu'ils appartiennent, une indulgence de 300 jours et, en outre, une indulgence plénière, une fois le mois, moyennant l'observation des conditions ordinaires, à tous ceux qui l'auront récité quotidiennement.

Enfin, puisse la divine prière du Christ lui-même pour l'unité remplir pleinement la mesure de Nos desirs, cette prière qu'aujourd'hui en célébrant le souvenir de Sa très sainte résurrection, Nous répétons avec la plus grande confiance: "Père Saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est vérité. Et je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin qu'ils soient tous un comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, et qu'ils soient de même un en nous. Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé." (Jean XVII, 11, 14, 20, 21, 23.)

En terminant, Nous souhaitons toutes les bénédictions de Dieu pour tout le peuple de Grande-Bretagne, et du fond du cœur Nous prions pour que ceux qui cherchent le royaume du Christ et le salut dans l'unité de la foi puissent voir la pleine réalisation de leurs desirs.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 14 avril 1895, la dix-huitième année de Notre pontificat.

LEON XIII, Pape.

A cette lettre était jointe la prière suivante, annoncée par le Souverain Pontife:

A LA BIENHEUREUSE VIERGE!
Prière pour l'Angleterre!

O Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et notre très bonne Reine et Mère, jetez un regard de miséricorde sur l'Angleterre, votre "Douaire", et sur tout ceux qui espèrent fermement avec une grande confiance en vous. C'est par vous que Jésus, notre Sauveur et notre espérance, a été donné au monde, et il vous a donnée à nous pour que notre espérance soit plus vive encore.

Plaidez pour vos enfants, pour ceux que vous avez reçus et acceptés comme tels au pied de la Croix. O Mère pleine de douleurs, intercédez pour nos frères séparés, afin qu'avec Nous, dans le seul troupeau véritable, ils puissent être unis au suprême Pasteur, le Vicaire de votre Fils. Priez pour Nous tous, Mère chérie, pour que, par une foi abondante en bonnes œuvres, Nous méritions tous de voir et de louer Dieu avec vous dans notre céleste patrie. Amen.

Ces jours derniers, à peine remis des fatigues d'un voyage à Rome, j'ai lu le bel article que M. Ollé-Laprune a publié dans la *Quinzaine*, sous le titre de: *Ce qu'on va chercher à Rome*. Et j'ai éprouvé la douce jouissance de voir traduites en un magnifique langage les impressions que j'avais ressenties par deux fois en bien peu de temps, au mois de septembre d'abord, et tout dernièrement en mars et avril.

"Convaincu que, dans le gouvernement de l'Eglise, il a pour décider et pour agir des grâces d'état, le Pape ne se juge pas pour cela autorisé à l'indolence. Il recueille de toutes parts les informations, les avis; il écoute, il observe, il médite; d'un mot, il travaille. Le mot lui plaît et volontiers on le répète autour de lui! Il faut travailler, aime-t-il à dire, et le cardinal secrétaire d'Etat dit avec conviction et chaleur: "Travail! lons, car notre Pape travaille. Travail! nous comme lui et avec lui." Au Vatican, la confiance en Dieu et le labeur humain s'unissent. Le Pape, dans ses Encycliques, insiste sur la nécessité d'implorer le secours divin dans toutes ses entreprises, et il ajoute qu'il faut employer les moy-

ens humains propres à en assurer le succès..."

M. Ollé-Laprune n'a pas de peine à montrer dans les actes de Léon XIII ce double élément de travail et de la prière. Le même Pape qui a écrit les encycliques sur la condition des ouvriers et sur la constitution des sociétés et des Etats est aussi l'auteur d'encycliques sur le Rosaire et des prières, après la messe à St-Michel est si énergiquement conjuré de chasser Satan et la troupe des démons. Notre auguste Pontife sait qu'en vertu des promesses divines l'Eglise qui lui est confiée ne périra pas entre ses mains et traversera les siècles mais il sait aussi que, par l'habileté de la manœuvre, il peut éviter à la barque de Pierre bien des chocs, et que les grâces de Jésus calment les tempêtes. Voilà pourquoi notre Pape travaille et prie. Il n'a été donné de voir de mes yeux ce merveilleux et saint vieillard travailler et prier, de l'entendre dire "il faut travailler et prier" avec des accents de conviction, de foi, d'humilité, de confiance à jamais inoubliables.

C'était à propos de l'Eglise anglicane.

Le lecteur n'ignore pas les controverses qui ont surgi naguère relativement à cette Eglise. La question des Ordres a été reprise avec une nouvelle ardeur. Les théologiens français, partagés sur la solution, divisés, même quand ils concluaient d'une manière identique, sur les motifs à invoquer, ont été d'accord pour traiter avec charité et respect leurs frères séparés. De plus, d'après eux tous, la pratique de l'Eglise romaine n'implique, pas une solution officielle définitive. Cette attitude a suscité chez les anglicans un vif mouvement de sympathie dont les différentes manifestations ont été de sérieuses espérances. Il suffit d'un étincelle pour allumer un incendie, du déplacement d'un caillou pour entraîner une avalanche. Les témoignages de justice et de charité, simplement, loyalement donnés par le clergé de France ont causé de grands effets, à l'insu même de la plupart de ceux qui les donnaient.

Pour se rendre compte de ce mouvement et en expliquer la force saine, il faut comprendre que la question des Ordres est intimement liée à une autre question plus importante encore. Depuis longtemps les meilleurs esprits se demandent si vis-à-vis de l'Eglise anglicane nous devons procéder exclusivement par des conversions individuelles, ou nous adresser à l'ensemble de cette communion, à sa hiérarchie, si on doit exiger la soumission d'un chacun ou tendre vers une union de corps. La première ligne de conduite a été suivie jusqu'à présent; la seconde n'a que de rares défenseurs sans influence, malgré la haute position et la grande valeur personnelle de certains d'entre eux. Aussi beaucoup d'anglicans qui déplorent le schisme et veulent l'unité, mais qui, d'autre part, ne voudraient pour rien au monde renier leur passé, désertent leur Eglise et surtout regarder comme nuls les sacrements reçus dans son sein, ont toujours été attristés à la vue des sacrifices qu'on leur imposait.

Un grand nombre les a jugés inadmissibles et a attendu des temps meilleurs. Le clergé français a profondément ému toutes ces bonnes volontés. Si les ordres anglicans sont valides, comme le disent quelques-uns, ou simplement douteux; si, même d'après ceux qui soutiennent la nullité, la sentence n'est pas irréformable, il est évident que dans certaines circonstances données, l'Eglise romaine peut s'adresser à l'Eglise anglicane et traiter avec elle. Il y a là une possibilité vers laquelle les anglicans se sont précipités comme vers le pont qui leur permettrait de regagner le centre sans rompre avec le passé. Voilà, ce me semble, l'explication d'un mouvement

Suite sur la 4^{ème} page)

BRYSON, GRAHAM & CIE.

144 à 154 Rue Sparks, Ottawa.

OUVERTURE

Departement

Habillements - d'Enfants

CETTE SEMAINE

ASSORTIMENT COMPLET

d'Habillements de Première Communion pour Garçons.

ASSORTIMENT COMPLET

de Chapeaux pour Première Communion.

ASSORTIMENT COMPLET

de Chemises et Faux Cols pour Première Communion.

ASSORTIMENT COMPLET

de Cravates et Bowties pour Première Communion.

ASSORTIMENT COMPLET

de Chaussures pour Première Communion.

ASSORTIMENT COMPLET

de Gants pour Première Communion.

BRYSON, - GRAHAM & CIE.

Vendent toutes espèces de choses

Laurent, Lalor et Bourdeau, MAISON FONDÉE en 1860.



seuls importateurs des célèbres Pianos

HARDMAN, New York, MENDELSSOHN, Toronto, GERHARD HEINTZMAN CO., Toronto, WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catalogues expédiés sur demande. Accords et réparations faits à l'ordre.

1637 - RUE NOTRE DAME
TELEPHONE 1597.

MONTREAL.

150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER

Deux terres en une

Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait ordre et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec tous les granges et appareils pour décharger le foin (fourches), pouvant contenir 70 tonnes de foin chacune, remises, silos, étables pouvant contenir 100 bêtes à cornes, écuries spacieuses, maison, hangar à grains, quatre puits, engrais. Le tout en parfait ordre.

Le locataire ou l'acheteur pourra acheter ou louer l'une ou les deux terres à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à

N. PAGÉ
Bureau du SPECTATEUR
Hull Qué

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DR. SOUJET HERNIA CURE Co
Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guère sur certaine ou pas de paiement. Rupture guérie et le bouclage mis de côté. Ecrivez et demandez des circulaires

R. W. HILLYARD, GEO. J. MILLER, Secrétaire, 188 Sparks. 68 O'Connor, OTTAWA

LE SPECTATEUR

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE
Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal
ABONNEMENT
Hull et Ottawa: Un an \$2.00

NAP. PAGE

Administrateur.
Bureau et atelier No 114 rue Principale Hull, Québec

MARDI, 21 MAI 1895

QUELQUES FAITS

Le débat sur le budget a beau se prolonger, donnant ainsi aux libéraux toutes les chances de produire du neuf, rien ne vient. Non seulement, ils ne produisent aucun système clair et défini, mais ils donnent de lamentables preuves, qu'ils n'ont rien appris dans le passé.

Ils soutiennent encore que le commerce de notre pays est toujours dans une crise que rien n'altère, que nous n'avons fait aucun progrès depuis seize ans, que nos ressources ne sont pas développées, que la richesse nationale n'a pas augmenté, que les affaires ne sont pas plus considérables.

S'ils jetaient un rapide coup d'œil sur les documents officiels, ils seraient vite mis en possession d'autres faits.

En effet, à cette période de crise universelle, que voyons-nous? En Angleterre et aux Etats-Unis les affaires ont diminué tandis qu'elles ont augmenté dans notre pays.

De 1890 à 1894, il y a eu une baisse de \$335,000,000 en Angleterre et de \$100,000,000 aux Etats-Unis; pour la même période au Canada nous constatons une augmentation de \$18,000,000.

Il y a vingt ans quand une pareille crise sévissait, le Canada était sous le système du «tarif de revenu» —exactement le même que M. Laurier préconise aujourd'hui—et nous ne pûmes offrir de résistance.

Aujourd'hui, grâce à la protection, nous faisons face à la crise, nous sortons de la tourmente moins endommagés que la Grande-Bretagne qui est libre-échangiste.

On parle de déficit. Il y en a un, mais il n'est dû pas à une mauvaise administration, au gaspillage, etc. De fait, nous sommes dans une ère d'économie que l'on pourrait regarder comme exagérée.

Le déficit est dû à la crise d'abord, puis et surtout à certains enlèvements d'impôts sur des articles de consommation générale.

Remarquons, en passant, qu'il y a des gens qui trouvent naturel et logique de demander à la fois:

- L'abaissement des impôts,
L'entreprise de beaucoup de travaux,
L'économie partout,
Des primes pour des industries,
Et un gros surplus.

Le gouvernement ne peut pas, surtout en pleine crise, abolir des impôts et toujours se trouver en face d'une caisse également pleine.

Le déficit est dû à la crise d'abord, puis et surtout à certains enlèvements d'impôts sur des articles de consommation générale.

Le dernier rapport de la Banque de Montréal, notre plus grande institution financière—est un autre argument bien cruel pour les libéraux.

Ce rapport démontre que, déduction faite des dépenses de la gérance et des dettes douteuses, les profits réalisés dans les douze mois s'élevaient à \$1,210,436. Après avoir payé aux actionnaires le dividende annuel de 10 p. cent, la banque a porté au crédit des profits et pertes une somme de \$10,431, élevant ce fonds à \$815,152.

Bien que les recettes, comparées à celle de l'an dernier, aient diminué de \$102,000, les résultats des opérations des douze mois sont considérés comme satisfaisants, si l'on tient

compte de la crise commerciale et financière qui vient de s'étendre sur le monde entier.

Cette crise a peu affecté le Canada; cependant, elle y a diminué le volume de commerce et réduit aussi dans la même proportion les opérations de banques, c'est-à-dire les demandes d'accommodation. Mais il n'y a pas eu de désastres financiers. Elle n'a fait couler aucune de nos institutions financières ou commerciales, et le commerce dont elle a un peu ralenti la marche, reprend peu à peu son activité ordinaire.

Après tout, le Canada dont la politique fiscale établie le commerce et la finance sur des bases assez solides pour résister avec tant d'efficacité à la crise de 1893, n'est pas aussi près de la ruine que se plaisent à le dire si souvent les chefs libéraux.

Les lecteurs savent que la Banque de Montréal est l'institution la plus prudemment et la plus habilement administrée. Or elle a, tout comme notre gouvernement, senti les effets de la crise. Ses recettes ont diminué de \$102,000.

Les libéraux qui sont actionnaires de cette banque ont-ils jeté les hauts cris et cherché à se débarrasser de leurs actions?

Les libéraux qui ont des dépôts dans cette banque les ont-ils retirés? Nenni.

Ce qui arrive à la Banque de Montréal leur paraît naturel; ce qui arrive au gouvernement, bien qu'en tous points dû aux mêmes causes et analogue dans les conséquences, leur inspire des discours remplis de gémissements et de prophéties noires, comme le fonds de leur conscience.

N'est-ce pas mieux de rire que de s'irriter. Ou ce qui vaut mieux, plaignons des gens qui sont intelligents de s'abaisser à ces petits moyens dans le but de s'emparer du pouvoir.

S'ils veulent arriver à gouverner le pays, ils ont mieux à faire: c'est de trouver une politique réellement meilleure que la nôtre, inspirer la confiance, jeter l'oubli sur leur passé.

D'ici-là, ils pourront bien trouver des auditeurs parmi les partisans quand même, les mécontents et les naïfs, mais jamais dans cette grande masse formée des citoyens soucieux de l'avenir du pays et se nourrissant d'autre chose que de déclarations fausses et de plaintes exagérées ou inventées à plaisir.

L'INDICATEUR DE QUEBEC

MM. Boulanger et Marcotte viennent de terminer "L'Indicateur des adresses de Québec et de Lévis de 1895-96."

C'est quelques jours plus tôt que l'an dernier.

On en fera la distribution aux souscripteurs dès le commencement de la semaine prochaine.

L'Indicateur de 1895-96 ne le cède en rien à ceux des années passées. Il est rempli de renseignements que les compilateurs ont contrôlés avec le plus grand soin, et le tout est disposé de façon à faciliter les recherches autant que possible.

Nous sommes convaincu qu'il donnera entière satisfaction au public de Québec et de Lévis.

Le nouvel Indicateur a été imprimé dans les ateliers de l'Événement, et au point de vue typographique comme au point de vue des renseignements, il ne laisse rien à désirer.

ACTUALITÉS

Une dépêche d'Ottawa dit que la souscription nationale en faveur de Lady Thompson, s'élève à \$37,186.

Vu les deux jours de fête du 23 et du 24 mai, la Chambre s'ajournera mercredi jusqu'au mardi suivant.

Le mariage de la princesse Hélène d'Orléans avec le duc d'Aoste, a été fixé au 20 juin.

On dit qu'il se fait des démarches pour que le procès de Shortis ait lieu dans le district de Terrebonne.

Mgr Williams, archevêque de Boston, vient de célébrer le cinquantième anniversaire de son élévation au sacerdoce.

Une preuve que M. Greenway n'est pas sincère dans la lutte contre les écoles séparées c'est que dans la chambre des communes quand il s'est agi des écoles séparées du Nouveau Brunswick, par deux fois, il a voté pour engager cette province à accorder des écoles séparées aux catholiques qui les demandaient.

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 17

Ces bons libéraux, ils ont encore réussi à mettre les pieds dans le plat. Ils ont soulevé toute une tempête dans un verre d'eau.

Le département des douanes, lorsqu'il suppose que des articles sont importés à un coût inférieur à leur valeur réelle ou du prix courant du pays de production, refuse d'accepter le connaissement et force l'importateur à payer un montant de droits supplémentaires.

Sir Richard Cartwright trouve cela exorbitant et le dit avec tout le fécond répertoire de gros mots qui lui est familier. Or cette pratique du département des douanes au lieu d'être arbitraire lui est imposée par une loi dont les libéraux ont été les auteurs lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Se voyant dans une fautive position les libéraux recourent à un autre moyen d'attaque, ils reprochent au gouvernement d'avoir employé pour vérifier les prix de certains articles aux Etats-Unis une personne intéressée dans le commerce d'articles du même genre. Auraient-ils voulu que le gouvernement employât un avocat ou un médecin pour étudier les prix des forgerons, c'est là qu'il y aurait eu un beau tapage.

La discussion de cette après-midi, démontre le peu de sérieux des attaques libérales et n'avancera guère les petites affaires de l'opposition.

SOCIÉTÉ ROYALE

La séance de clôture de la société Royale a eu lieu ce matin. Le Dr A. R. Selwyn ex-directeur du service géologique a été élu président, S. G. Mgr O'Brien, vice-président; M. Bourinot, secrétaire et le professeur J. Fletcher, trésorier.

Les diverses sections ont élu leurs officiers comme suit: Littérature Française: l'honorable M. Joseph Royal, président; M. l'abbé Gosselin, vice-président; M. J. E. Roy, secrétaire.

Géologie et Biologie, prof. Wesley Mills, président; prof. Penhallow, vice-président; Dr Burgess, secrétaire.

Mathématiques physique et chimie, prof. Bovez, président; prof. Dupuis, vice-président; M. E. Deville, secrétaire.

TERRENEUVE

Il semble que les négociations avec Terre-Neuve sont définitivement abandonnées. M. Bond, secrétaire de l'île dont on annonçait la venue à Ottawa a fait savoir au premier ministre qu'il ne viendrait pas à la capitale, mais se rendrait à New-York.

On croit que son voyage à Montréal avait pour but de faire des arrangements financiers avec la Banque de Montréal et qu'il va à New York avec une mission du même genre.

L'INDEMNITÉ AUX PÊCHEURS

Une dépêche a été reçue aujourd'hui par le gouvernement venant de lord Ripon, secrétaire des colonies disant que le gouvernement impérial tout en éprouvant beaucoup de sympathie pour les pêcheurs de la Colombie Anglaise ne peut pas lui avancer la somme de \$425,000 à titre d'indemnité.

On sait que le montant de cette indemnité ne fut pas fixé par le tribunal d'arbitrage de la mer de Behring, mais par le secrétaire américain Gresham et par sir Ch. H. Tupper lesquels tombèrent d'accord sur ce montant que les pêcheurs décideraient d'accepter comme compensation pour les saisies de leurs vaisseaux; mais le congrès américain refusa de sanctionner cet arrangement.

Les pêcheurs s'adressèrent alors au gouvernement impérial pour obtenir qu'il leur avançât ce montant. C'est cette demande qui vient d'être rejetée. La question sera soumise à une conférence qui aura lieu à Washington l'automne prochain.

NOTES DIVERSES

Une délégation est venue demander à l'honorable ministre des Travaux publics, M. Ouimet de faire creuser le port de Collingwood à une profondeur de 16 pieds.

Les souscriptions en faveur de lady Thompson atteignent maintenant \$37,186.

La maison S. Cassley, bien connue à Montréal, demande à être incorporée par lettres patentes.

M. Alp. Couture vient de recevoir un nouveau choix de bijoux, jupes de mariages, argenteries, montres en or et en argent pour dames et messieurs, ainsi qu'une foule d'articles de luxe, pour cadeaux de noces, anniversaires et autres fêtes d'intimes. Il n'y a donc pas de nécessité d'aller à Ottawa, quand on peut se procurer chez M. Couture tout ce que l'on peut désirer en payant davantage meilleur marché.

CONFÉRENCE OUVRIÈRE

La conférence ouvrière donnée à l'hôtel-de-ville, vendredi dernier, par M. Geo. Warren, de Montréal, a été très intéressante.

L'assemblée était présidée par M. I. Lafrance. Près de deux à deux cent cinquante personnes étaient présentes, mais toutes ne faisaient pas partie de l'association.

M. A. T. Lépine, M. P., à cause de ses nombreuses occupations, n'a pu assister à l'assemblée.

L'assistance peu nombreuse est due à un manque de patriotisme et à la désunion qui règne parmi la classe ouvrière depuis un certain temps.

Cette désunion provient des agissements louches de certains meneurs qui ont exploité la bonne foi des ouvriers de notre ville de Hull.

Tout en recommandant l'union des ouvriers, il faut prendre un moyen de faire renaître la confiance pour rallier sous le drapeau de la société ouvrière, « Les Chevaliers du Travail », les amis et tous les ouvriers qui ont à cœur la prospérité de notre cité et le bien-être de leurs familles.

Ce moyen est tout indiqué:—Chassons les tireurs de ficelles, jetons pardessus bord les mannequins politiques qui gouvernent au conseil municipal, et réorganisons-nous, les ouvriers—sur de nouvelles bases, bases d'équité et de justice. Fondons une fédération canadienne, afin de garder nos finances dans le pays.

A Montréal, c'est à peine si l'on compte, à part les unions de métiers, 700 chevaliers du travail. A Hull, nous comptons en 1893 plus de 800 sociétaires.

Aujourd'hui, peut-on lire qu'il y a plus de 100 chevaliers du travail.

Cet état de chose est regrettable, car les ouvriers, plus que toute autre classe de la société, ont besoin de s'unir, de s'organiser, d'être prêts en temps et lieu, s'ils veulent faire respecter leurs droits, prévaloir leurs privilèges, et pouvoir convenablement au soutien de leur famille.

Ici, à Hull, on a mis de côté, les principes de l'ordre pour satisfaire les ambitions personnelles de quelques meneurs; c'est ce qui a été, à Hull, la cause de tant de procès de boodlage, contre des individus qui n'auraient jamais dû faire partie de la chevalerie; ils ont été, même jusqu'à braver l'opinion publique, et ils la bravent encore, en persistant à siéger dans le conseil municipal, en dépit des graves accusations qui pèsent sur leurs épaules.

FÊTE DE L'ASCENSION

Quarantenaire solennel brillé depuis que, renversant la pierre de son sépulcre, le Christ est sorti de la mort; il va maintenant rentrer dans sa gloire. La montagne des oliviers, témoin de son agonie, le sera de son triomphe. Le Sauveur annonce aux disciples l'avènement prochain de l'Esprit-Saint qui, en se répandant sur eux, fera de ces hommes grossiers des conquérants et des martyrs; il les revêt de la souveraine puissance que le Fils a reçue du Père et dont l'Eglise garde l'immuable dépôt; il leur ordonne de prêcher au monde ces dogmes nouveaux, cette morale de renoncement et de sacrifice que le monde ne soupçonnait; il promet à l'Eglise son éternelle assistance et lui communique sa propre infailibilité: enfin voyant que tout est accompli, que l'apostolat est fondé, que cette terre, longtemps souillée par l'idolâtrie, redevient le temple de l'Éternel, il étend les bras sur ses enfants, les bénit, et s'élève lentement dans les cieux. Avec lui montent dans ces incorruptibles demeures les âmes justes des patriarches, des martyrs, des prophètes et des femmes fortes de l'Antiquité. Le ciel si longtemps fermé s'ouvre au nouvel Adam; les légions angéliques accourent aux portes de son palais, au devant du Roi voyageur; et la Jérusalem nouvelle reçoit dans son sein ceux qui, avant la venue du Messie, tandis que l'aveugle gentilité censait le mensonge, ont adoré le seul vrai Dieu en esprit et en vérité.

Rien ne surpasse, à nos yeux, le ton noble et la grâce majestueuse du langage de saint Luc racontant dans les Actes des Apôtres, l'Ascension de Jésus-Christ. L'Eglise dans la fête de ce jour, relit à ces enfants ses pages touchantes; elle les fait assister aux adieux du divin Pasteur qui ne voulait pas laisser ses enfants orphelins. Pendant que les apôtres suivent d'un regard attentif l'Ascension du Maître qu'un nuage voile bientôt, deux hommes vêtus de blanc leur apparaissent; ils apprennent à ces fils, un moment abandonnés, que Celui qui s'élève ainsi dans les cieux en descendra à la fin des siècles pour essuyer les larmes des élus, et de faire succéder aux misères et aux injustices de la vie le règne de l'équitable éternité.

Le nouveau Drapeau du Canada

La question d'adopter pour le Canada un drapeau ayant un caractère particulièrement national a été souvent mis sur le tapis durant ces dernières années.

Il est évident qu'un drapeau fond rouge avec un seul emblème propre au Dominion, serait préférable à celui actuellement adopté, un écusson allégorique, symbolisant les diverses provinces. Celui-ci, arboré par un navire au large, n'est pas très facile à relever.

Sir Donald Smith s'est occupé de la question et ces jours derniers a eu avec les principaux leaders des différents partis politiques, une conférence à ce sujet.

Ceux qui désirent un changement, voudraient symboliser l'idée de l'union fédérale par un emblème simple, par exemple une feuille d'érable ou un castor en lieu et place de l'écusson.

Les membres des chambres qui ont eu l'entretien avec sir Donald Smith penchent en faveur de la feuille d'Érable.

Lady Aberdeen consultée, approuve fortement l'idée.

En ce moment, on s'occupe du moyen de faire adopter le projet de sir Donald Smith.

Avant tout, est indispensable d'obtenir l'autorisation de notre gouvernement, et ensuite d'avoir un "Exequatur" de l'Empire britannique. Dans le cas où l'usage d'un nouveau drapeau obtiendrait légal, il faudrait en outre la sanction de l'autorité impériale et la signature de la reine.

Le cas sera soumis dans quelques jours l'honorable M. Costigan ministre de la marine.

Le projet du nouveau drapeau a été exposé aujourd'hui dans une salle de la Chambre des Communes et fort admiré de ceux qui l'ont vu.

Les Accusations de M. Cluff

On lit dans le Canada:

Ottawa va-t-il assister aux scènes disgracieuses qui ont déprécié depuis deux ans, aux yeux du Dominion, l'administration municipale de Hull? De l'air que c'est parti là, il faut avouer que notre ville s'y jette à corps perdu. Les préliminaires sont les mêmes, le résultat pour n'être pas semblable n'en produira pas moins un bouleversement inextricable autant qu'inutile, au dire de ceux mêmes qui demande une enquête.

On se rappelle que le comité des finances avait décidé, le 9 mai courant de laisser tomber les accusations non précises portées jadis par M. Cluff contre le système de tenue des livres du trésorier de la ville et son administration des deniers depuis dix ans. Hier soir, M. Greene a remené la question sur le tapis et, par un vote de trois contre deux, comme suit: pour,—MM. Greene, Forlé et Stars; contre —MM. Stewart et Cook—le comité a décidé d'engager MM. Clarkson et Cross, de Toronto, à \$10 par jour et leurs dépenses payées, et MM. P. S. Ross and Sons, experts de Montréal, à raison de \$15 par jour net, pour remettre sur le métier toute la tenue des livres municipaux depuis 1885.

M. Greene a insisté pour qu'il soit bien entendu que lui personnellement ne croit rien des accusations portées, mais que c'est simplement pour le public. Tous les échevins ont parlé dans ce sens et tous ont dit que l'enquête n'était pas nécessaire. La majorité a demandé que cette enquête fut faite par les auditeurs, mais, ce qui montre bien le parti pris de la part de ceux mêmes qui protestent le plus fort, cette demande a été refusée. Conséquemment la résolution adoptée au comité des finances sera soumise à la sanction du conseil municipal.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA

SEANCE DU 6 MAI 1895.

Une assemblée générale du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, le sixième jour de mai 1895, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Carrière, Graham, Farley, Laurin, Ste-Marie, Fortin, Sabourin, Falardeau, Boulé, Raymond et Brisebois formant quorum du dit conseil.

Règlement Numéro 65 abrogeant le Règlement No 63 de cette Corporation.



REGLEMENT N° 66

Il est résolu par le Règlement de ce conseil, comme suit:— Le Règlement No 63, de la cité de Hull, est par le présent abrogé.

1o. Que toutes épiceries, magasins de chaussures et magasins de liqueurs de détail, dans la cité de Hull, où seront vendues et détaillées ou exposées en vente des épiceries ou des chaussures ou des liqueurs enivrantes en quantités non moindres qu'une chopine, mesure impériale, doivent être fermés tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à sept heures du soir, et rester ainsi fermés jusqu'au matin du lendemain, sauf cependant la veille des jours fériés et des fêtes publiques, et les deux dernières semaines du mois de décembre.

2o. Rien dans le présent Règlement n'en pêchera pendant le temps durant lequel une épicérie, ou un magasin de chaussures, ou un magasin de liqueurs, de détail, doivent être fermés, la vente ou la livraison d'effets à la famille ou des propriétaires de tels épiceries, magasins de chaussures ou magasins de liqueurs, de détail, ou aux personnes qui habitent avec lui, ou avec eux; ni la vente ou la livraison d'effets nécessaires, dans le cas de mort, de maladie, ou d'accident.

3o. Tout épicier, ou marchand de chaussures, ou propriétaires de magasin de liqueurs de détail, qui par lui-même, par un commis ou un agent, tient son épicérie, ou son magasin de chaussures, ou son magasin de liqueurs de détail, ouvert ou offre en vente des épiceries, ou des chaussures, ou des liqueurs, contrairement aux dispositions des sections 1 et 2 du présent règlement, est passible d'une amende n'exécédant pas cinquante piastres.

4o. Quiconque étant à l'emploi, ou dans l'épicérie ou magasin de chaussures ou magasin de liqueurs de détail d'un autre, tient cette épicérie ou ce magasin de chaussures, ou ce magasin de liqueurs de détail, ouvert ou offre en vente des épiceries, ou des chaussures, ou des liqueurs, contrairement aux dispositions des sections 1 et 2 du présent règlement, est passible de la peine énoncée dans l'article précédent.

5o. Les poursuites pour contravention au présent Règlement sont portées pour, et au nom de la Cité de Hull, agissant par ses officiers, devant la Cour du Recorder, de la Cité de Hull, et la procédure ordinairement suivie devant cette Cour, dans les matières sommaires devra s'appliquer aux dites poursuites.

6o. Toute poursuite pour infraction au présent Règlement, doit être commencée dans les quinze jours de la commission de l'infraction.

7o. A moins que le contexte ou la matière ne s'y oppose, les mots et expressions contenues dans le présent Règlement ont respectivement le sens que cette section leur attache.

8o. Les mots épiceries désignent tout établissement, ou lieu où des épiceries sont vendues ou exposées ou offertes en vente au détail; magasin de chaussures, désigne les magasins où l'on vend des chaussures; magasin de liqueurs de détail signifie ou désigne les magasins où l'on vend des liqueurs enivrants en quantités non moindres qu'une chopine, mesure impériale, en une seule et même fois; 2o. Les mots "fermé" signifient non-ouvert, pour la vente ou pour l'admission des chaland, des acheteurs ou du public, pendant le temps indiqué dans les sections "une et deux" du présent Règlement, mais non de manière à rendre obligatoire l'interruption d'une vente ou plusieurs ventes déjà commencées à l'heure fixé pour la fermeture.

9o. Le présent Règlement viendra en force à compter de sa publication.

JOHN F. BOULT, Greffier de la Cité. EDMOND S. AUBRY, Maire.

LES PLAIDOIRES DANS LA CAUSE AUBRY

MM. Aulen, Champagne, Foran, McDougall et Major font de très forts plaidoyers.

Vendredi matin, à dix heures, MM. Aulen et Champagne, avocats de M. Genest dans la cause contre le maire Aubry, ont fait leurs plaidoyers devant Son Honneur le juge Malhiot. M. Aulen a parlé le premier. L'action dans la cause actuelle est basée sur les chapitres 45-46 et 46-47 des Statuts Refondus de la Province de Québec.

Il a commencé par dire que le défendeur Aubry a refusé de donner des explications lorsqu'on l'a questionné. De son côté, Bourque a fait tout ce qu'un autre ferait à sa place.

Lorsque l'action a été prise, il aurait bien voulu que l'affaire fut éteinte, et lorsqu'il a comparu devant la Cour il n'y avait rien d'étonnant de le voir hésiter. Ce n'est qu'après que l'action fut instituée que le défendeur a parlé à M. Bourque pour qu'il prit une hypothèque sur sa résidence. Ce n'est que lorsque les billets ont été produits en Cour que la défense a cherché à faire croire que l'argent donné à M. Aubry était de l'argent prêt.

— Est-ce que ces billets ont été donnés dans le but d'influencer le maire? Je n'ai pas l'ombre d'un doute, a dit M. Aulen.

Parlant de la réclamation de M. Bourque, il dit que celui-ci croyait d'abord qu'en donnant de l'argent, il faisait un sacrifice en faveur de la corporation, mais que plus tard il s'est aperçu que cet argent avait été emporté par le défendeur lui-même.

Un fait étrange découle de ce qu'après s'être fortement opposé à l'adoption de la réclamation, le défendeur a tout à coup changé d'attitude. D'un autre côté, le défendeur a en une maison valant cent piastre pour rien. Cela lui paraît curieux. M. Aubry n'était pas dans l'indigence pour que M. Viau lui fasse don d'une maison.

M. Aubry a dit au docteur Paquet qu'il avait quelque chose en main qui le payait mieux que la profession de médecin.

M. Aulen dit qu'il aimerait bien savoir de la défense pourquoi M. Viau a donné un reçu de \$55 au défendeur.

Parlant de l'affaire du chemin de fer électrique, M. Aulen dit que M. Viau, dans son témoignage, a déclaré que si M. Aubry a obtenu des parts dans la compagnie électrique, ce n'était pas à cause de ses connaissances comme mécanicien. Il dit ensuite que c'est disgracieux pour le maire et la ville d'avoir accordé de telles exemptions à la compagnie électrique. M. Aulen dit que les preuves circonstancielles sont très fortes contre l'accusé Aubry, vu que M. Viau a dit qu'il n'aurait pas pris M. Stanislas Aubry dans la compagnie si un arrangement n'avait été fait auparavant.

M. L. N. Champagne prend ensuite la parole et dit qu'il ne sait réellement quelle défense les avocats du défendeur vont offrir.

La preuve de la culpabilité du défendeur est si convaincante qu'il le regrette et pour la cité de Hull et pour le défendeur lui-même. Il n'y a aucun doute pour lui quant à la culpabilité du maire Aubry. L'action comprend trois chefs d'accusation, et sur tous les chefs les preuves sont toutes irréfutables. M. Bourque ne peut être considéré comme un témoin favorable à la poursuite. La Cour se rappele quelles difficultés on a eu à faire parler M. Bourque. Il est naturel qu'il y ait eu chez lui un sentiment de crainte et de défiance relativement à ce qu'il pourrait déclarer. Dans l'arbitrage de la cour et de la prison, trois évaluateurs ont été nommés et dans le rapport de ceux-ci on constate qu'ils disent que la réclamation de M. Bourque est trop élevée de \$9,000 à 10,000. Plus tard, dans le mois de juin ou juillet, MM. Perrault et Gauthier présentent leurs comptes. La corporation refuse de payer. La cité se laisse poursuivre, et quelques jours avant que le jugement soit rendu le maire se décide à faire adopter la réclamation disant qu'il avait entendu dire que le jugement serait en faveur des arbitres. Pourquoi cet empressement? Si la réclamation de M. Bourque était légitime le défendeur, le maire Aubry, serait donc doublement coupable. Il a manqué à son devoir comme maire et il a extorqué de l'argent à M. Bourque sous de faux prétextes.

M. Champagne dit ensuite qu'il est prouvé que, durant l'assemblée à laquelle la réclamation de M. Bourque a été présentée, le défendeur aurait eu une entrevue avec le défendeur. Est-ce que cela ne tend pas à faire croire qu'un arrangement a été fait.

M. Champagne n'a terminé son plaidoyer qu'à trois heures de l'après-midi. Il a été suivi par M. Foran qui a parlé pendant une demi-heure. M. McDougall a pris la parole ensuite.

A cinq heures, la cour ajourne.

SEANCE DU 18 MAI

— Dans son plaidoyer, M. Foran substitut du Procureur-Général, a admis que l'accusé a reçu des billets de Bourque et qu'il était par le fait passé d'une amende de \$2,000. Mais M. Foran a contesté la culpabilité du maire dans l'affaire de la compagnie électrique et le pont de la Gatineau. Son Honneur le juge Malhiot a fait remarquer à M. Foran qu'il avait été prouvé que M. Aubry avait reçu un présent de \$55 de M. Viau.

Les plaidoyers dans le procès Genest-Aubry se sont continués, samedi matin devant Son Honneur le juge Malhiot. M. McDougall a plaidé avec vigueur pour son client, le Dr Aubry.

Son plaidoyer a duré plusieurs heures. Attaquant la question des billets il a prétendu, que ces billets ne constituaient pas des preuves contre M. Aubry. D'un autre côté, le savant avocat a fortement attaqué le témoignage du principal témoin de la poursuite, M. Bourque lui-même.

Il prétend que M. Bourque s'est contredit plusieurs fois. Il fait remarquer que M. Bourque a admis dans une partie de son témoignage qu'il considérait l'argent donné à Aubry comme un prêt qu'il lui faisait, mais auparavant il avait juré qu'il ne connaissait pas les intentions du défendeur. M. McDougall croit que M. Bourque a une mémoire excessivement défectueuse et que, par conséquent, son témoignage ne devrait pas être considéré et ne doit avoir aucune importance. Il ne trouve pas étrange que le maire ait été en faveur de la réclamation et qu'il ait changé d'opinion. Plusieurs citoyens marquants, tels que MM. Leduc, Tétréau, etc., le lui avait conseillé. Parlant du présent de M. Viau à M. Aubry, il dit que l'affaire du don de \$55 pour la petite maison sur le carré de l'hôtel de ville ne veut rien dire. M. Viau a juré qu'il aurait fait la même chose pour n'importe qui. Cette affaire ne peut pas avoir de rapport avec la compagnie électrique, car on a parlé de la formation de cette compagnie que deux mois après. Les savants avocats de la poursuite, dit M. McDougall, ont soulevé de violentes présomptions contre M. Stanislas Aubry, le père du défendeur n'a aucun intérêt dans cette compagnie, mais que son fils Edmond est bien celui qui est le plus intéressé. Il n'y a jamais eu d'entente entre M. Viau et Aubry. D'ailleurs il n'est que naturel que le maire, lorsque M. Viau lui a parlé du projet de la construction du chemin de fer électrique, ait suggéré le nom de son père comme pouvant être un des actionnaires. Son métier de mécanicien expert favorisait doublement ce bon choix. Il n'y a rien d'étrange que M. Stanislas Aubry ait dit au notaire Desjardins que son fils était au fond de l'affaire. Il est généralement reconnu que le père du défendeur n'est pas un homme d'affaires et que son fils était son gérant. Lorsque M. Viau voulait faire dire quelque chose à Stanislas Aubry il s'adressait à son fils, sachant bien qu'il était l'homme d'affaires de son père.

Son Honneur le juge Malhiot fait ici la remarque que le fait même que le défendeur ait suggéré à M. Viau le nom de son père comme pouvant être un actionnaire de la compagnie est très sérieux.

M. McDougall dit que l'intérêt que le défendeur avait que son père fut un des actionnaires, n'est qu'un intérêt filial et non pas pécuniaire, et cet intérêt est réciproque entre le père et le fils.

M. McDougall a terminé son plaidoyer à midi et la cour s'est ajournée à deux heures. A la séance de samedi après-midi, M. C. B. Major a continué la défense.

Il a fait un long plaidoyer, et s'est élevé fortement contre la tentative des avocats de la poursuite, de faire croire que le maire Aubry avait reçu des pots-de-vin.

Parlant de la réclamation et des comptes de M. Bourque, il a lu une lettre de M. Tétréau, datée de Québec, laquelle lettre, dit-il, explique pourquoi Aubry traînait à faire accepter les comptes de M. Bourque par le conseil. M. Major a terminé en disant que l'action était évidemment très mal instituée et mal basée.

La cause est prise en délibéré.

GRAND EVENEMENT MUSICAL

Depuis quelque temps, les journaux d'Ottawa nous annoncent la venue prochaine dans la capitale d'un corps de musique célèbre sous la direction d'un artiste M. Jean Philippe Sousa.

Ce corps de musique donnera un grand concert vendredi, le 31 mai, dans le Rideau Park, Ottawa.

Le corps de musique de Sousa est l'une des plus grandes organisations musicales du genre qui existent sur le continent. Il se compose de 47 artistes au nombre de 47 et est assisté durant la saison de 1895 par une cantatrice et une violoniste distinguées, Melle Marie Barnard, soprano, charmante et ravissante, et Melle Carrie Duke, violoniste, fille du général Duke

de l'armée du Sud, une beauté, ce qui ne gâte rien.

Sousa est un des premiers chefs de musique de l'Amérique. Il est aussi compositeur remarquable; il est le roi de la marche comme Strauss fut le roi de la valse. Citons de lui des compositions qui font fureur: *Washington Post March; High School Cadets, Beau Ideal, Liberty Bell, Manhattan Beach* et le *Directorate*.

Nous nous empressons de signaler l'événement à nos lecteurs.

C'est peut-être, en fait de musique, l'une des plus belles aubaines que le public de Hull et d'Ottawa ait eue depuis longtemps.

CORRESPONDANCE

MONTEBELLO, 14 mai 1895.

M. le Rédacteur,

Je suis d'ordinaire assez crédule, cependant je n'aime pas qu'un quidam me *bourre à sa guise*.

Le petit personnage dont je vous prie de me permettre de vous entretenir quelques instants est, ni plus ni moins que le petit pétard qui se fait entendre dans le *Ralliement*.

Son petit papa et sa grosse maman, prétendent toujours que c'était un espion, car voyez vous, il est jeune, entendu que les sots ne vieillissent jamais. Il aime les jeux d'enfants, cependant quelquefois il y met de la malice. Nous le prenons en flagrant délit de malice et nous désirons l'en corriger.

Nous avons constaté, sans étonnement d'ailleurs, que le SPECTATEUR ne prenait pas au sérieux le *jappement* du roquet du *Ralliement*. Cependant, nous, électeurs du comté, nous avons droits à des explications au sujet des accusations lancées contre un corps respectable et justement respecté, par un *apoco*, un babillard inepte.

Notre petit monsieur prend l'air digne que lui dictent ses hautes capacités oratoires et gastronomiques, il a aussi le verbe haut, mais haut! "Vacuum vas altius pleno vase resonat."

Si je parle ici en latin, c'est que voyez vous, le petit monsieur parle aussi le latin — la langue de l'Eglise — On dit même que la connaissance de cette langue se transmet de père en fils dans cette honorable famille.

D'abord le petit monsieur est-il bien, certain d'avoir voulu dire quelque chose? Consciencieusement, connaissait-il la portée de ces accusations, ou bien les avait-il prises d'autres petits personnages: "Kin tchi tchou heou thsiu tchi in min, yeou yu ye."

Vous êtes, je suppose, aussi familier avec la langue chinoise qu'avec la langue latine, car voyez-vous, nous n'ignorons pas que vous n'ignorez que votre ignorance.

Maintenant mon petit pétard du *Ralliement*, vous prétendez que le corps des employés publics est une plaie qui a des exceptions? C'est très fort ça, savez vous?

Il serait probablement bon de s'entendre à propos de plaie. Vous n'avez pas daigné nous informer si elle est simple, composée ou compliquée? ... a-t-elle été produite par un instrument piquant, tranchant ou contondant? ... ou encore par arrachement, par brûlure ou par morsures d'animaux enragés ou venimeux? Vous avez négligé de nous éclairer sur ce point important. C'est malheureux!

La plaie implique le *tout*, que ce soit grand comme le nez du monsieur, ou petit comme sa cervelle, peu importe, des que c'est une plaie. Ça ne souffre pas d'exception. C'est une plaie ou ce n'en est pas une. Voilà! Pourtant le petit pétard du *Ralliement*, prétend qu'il y a des exceptions de plaies! J'ouvre ici une parenthèse en faveur de sa théorie, et je me demande si le petit Monsieur ne serait pas fort mal à l'aise, si on lui suggérait humblement l'idée, qu'il a une mignonne petite plaie sous... son chapeau, produite par la confiance absolue qui est toujours le résultat de l'ignorance invincible.

Maintenant, mon petit monsieur, on vous a accusé derrière la faule cloison des exceptions, car vous tenez toujours à vos exceptions. Eh bien! nous, les électeurs du comté dont vous bégayez les suffrages, — nous avons le droit de vous demander de préciser, de spécifier, de nommer les personnes que vous accusez, nous vous sommons, au nom de la justice de répondre!

Nommez donc les personnes si vous n'êtes pas un lâche, et je suis persuadé d'avance qu'elles auront beau jeu de vos accusations, ou de vos insinuations.

Nous vous tenons jusqu'au moment où vous fournirez des preuves du contraire, pour un vil calomniateur, un infâme insinuateur, dont toute l'occupation est d'être confié dans son insignifiance morale et son irresponsabilité intellectuelle.

UN ÉLECTEUR.

NOTE DE LA RÉDACTION.— Cette correspondance nous a été envoyée trop tard pour paraître dans notre dernier numéro.

NOTES DE HULL

— Jeudi prochain, fête de l'ASCENSION, et vendredi, fête de la Reine, LE SPECTATEUR ne paraîtra qu'une fois cette semaine.

— M. N. E. Cormier était de passage à Hull, hier.

— M. Bernard Simard, est de retour de Maniwaki.

— M. Ed. Mousseau a commencé aujourd'hui à boulanger.

— Les bouchers se plaignent amèrement de la rareté du bœuf.

— Il n'y aura pas de terme de la cour criminelle, cette année.

— M. le notaire Malo, retenu à sa chambre par la maladie, est maintenant rétabli.

— M. Morel d'Ottawa, ouvrira sous peu un magasin de liqueurs dans le bloc Richer, rue Principale.

— Un membre de la bande de la cité, épousera prochainement une jolie brunette de la rue St Patrice d'Ottawa.

— Le contre-maître Normand a une escouade d'hommes occupé à enlever la boue de la rue Principale. Il était temps.

— Mme Eulalie Poisson, est décédée, vendredi dernier à St-Rémi. La défunte était la nièce de Mme Coallier, de cette ville.

— Samedi matin ont eu lieu les funérailles de M. Damase Gagné, père, vieux vétéran octogénaire et l'un des pionniers de cette ville.

— Le cercle dramatique de Hull donnera prochainement, une grande soirée dramatique dans la salle de la Jeunesse, au profit d'une bonne œuvre.

— Nous accusons réception d'un intéressant journal, le *Cavalière Journal*, publié à Cavalier, N. D., par M. N. D. Gagnier, un canadien, natif de Lévis.

— Plusieurs amateurs de Hull et d'Ottawa joueront le grand drame canadien "Félix Poutré" à la salle St Jean-Baptiste, le 5 et 6 juin prochain.

— M. J. P. Waters, ingénieur de cette ville, est de retour de Long Lake, Ont. Il rapporte que lundi dernier, une tempête de neige est tombée à cet endroit.

— Samedi soir, vers huit heures, les pompiers ont été appelés au coin de la rue St-Joseph pour un feu de cheminée à la résidence de M. C. J. Brooke, avocat.

— M. Joseph Cousineau, H. C. S., de la Pointe Gatineau, a été nommé agent pour la vente des billets de chemin de fer Grand Trunk et Canada Atlantique pour le comté d'Ottawa.

— La Cie Minière de Wallingford et frères de la Pointe Gatineau, viennent de signer un contrat pour la livraison de 100 tonnes de mica par mois, à des marchands de New-York et Chicago.

— M. Gédéon Gratton a loué de MM. Willingford et frères, à la Pointe Gatineau, le magnifique hôtel connu sous le nom de *Grand Review*. Cet hôtel est muni de toutes les améliorations modernes. Plusieurs familles d'Ottawa ont retenu des appartements pour l'été.

— On nous informe que plusieurs citoyens de cette ville étudient un projet dans le but d'unir les différentes sociétés locales. Le but de cette union serait de faire contribuer ces sociétés à fournir un montant de \$1,000 lors de la mort d'un membre.

— Ignorant-ils que la St Thomas de Hull offre ces mêmes privilèges.

— M. le curé Champagne de la Pointe-Gatineau, a invité dimanche, les citoyens à se réunir pour nommer un comité d'organisation pour le bazar qui aura lieu le 20 juin. Les citoyens se sont rendus avec empressement à cette invitation et ont formé comme suit le comité d'organisation: MM. Chs. Taché, président général; Damase Lafontaine, L. P. Sylvain, Louis Lorrain, J. Berthiaume, Trefflé Ouimet, Napoléon Osborne, le Dr Demers, Joseph Martel, Louis Cousineau, Salem Charrette, John et Joseph Lorrain, Peter Murphy, J. Charrette, Michael Kello, Alex Charron et P. Laramée.

— Dlle Rémillard, modiste de renom désire annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle vient de recevoir des nouvelles maisons anglaises, parisiennes et américaines un excellent choix de chapeaux, formes, garnitures, fleurs plumes, ornements, rubans pour le besoin des dames et demoiselles, qu'elle vendra à des prix très raisonnables. Les chapeaux sur commande recevront une attention toute spéciale. Chapeaux garnis et non garnis. Chapeaux de deuil une spécialité. Une visite est respectueusement sollicitée.

— DLEA. REMILLARD. Coin des Rues Principale et Church. Magasin de D. A. Décosse

LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes. (Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q. En face de l'Opéra Français.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués tous les quinze jours

1	Prix de	-	-	\$1,000.00
1	"	"	"	400.00
1	"	"	"	150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET 10 CTS.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. Billets en vente chez J. N. Fortin, tabaciste, Jos. E. Gravel et Chs Lapierre, Agent général, 125 rue Rideau, Ottawa.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Hull.

Canada, J. JOSEPH R. McKAY, District d'Ottawa, de la cité de No. 324, Mile, dans l'Etat de Montana, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, ranchier, Demandeur, contre les terres et tènements de JOSEPH FOREST, du canton d'Aumond, dans les comtés et district d'Ottawa, dans la province de Québec, commerçant, Défendeur, à savoir: Ce certain morceau de terre situé dans le canton d'Aumond, connu sous le lot quarante-six (46), dans le cinquième rang du dit canton d'Aumond contenant cent acres en superficie avec maison, grange, étable et autres bâtiments sur icelui.

Pour être vendu au bureau de régistrateur pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le QUATRIÈME jour de JUIIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLEE, Shérif, Hull, 20 Mai 1895.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa présente session, à l'effet d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera appelée "Gilmour et Hughson" (à resp. limitée) dont le but est de faire en Canada et ailleurs, les opérations d'exploitants de bois de construction, et de service dans toutes les branches, et aussi de pulpe, de bois, de papier, et autres produits du bois et matériaux de bois, et aussi de briques de toute matière et aussi d'articles et tissus de laine et de coton, et aussi les affaires de garde quais, d'expéditions et de propriétaires de navires, et de marchand et commerçants en général, et de miner, et exploiter des mines, des minéraux et des droits de mines, et de broyer, affiner et fondre des minerais et le produit des mines, et de construire et utiliser des outillages pour la production, distribution de l'électricité pour la force motrice, l'éclairage et le chauffage, et avec pouvoir pour toutes ou aucune des dites fins d'acquiescer le commerce et les biens meubles et immeubles de la maison Gilmour et Hughson, et d'acheter, posséder, louer ou autrement acquiescer toute licence de couper du bois, des coupes de bois des terrains, mines, bâtiments, outillages, bassins, travaux, bateaux, vaisseaux, véhicules, articles, effets ou marchandises et autre propriété mobilière et immobilière, et de les améliorer, étendre, ériger, construire, gérer, développer, louer, mortgager hypothéquer, engager, échanger, vendre, disposer, faire valoir ou autrement en disposer, et généralement, avec pouvoir de faire tous autres actes, et choses nécessaires ou propres à atteindre les fins susdites.

GORMULLY & ORDE, Solliciteurs des Représentants. Daté à Ottawa, ce 18e jour d'avril A. D. 1895.

Hôtel Jacques Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

Nous prions les retardataires de bien vouloir nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement, ainsi que les montants dus pour impres sions.

L'ADMINISTRATION



LES PARENTS

devront voir à ce que leurs enfants soient habillés pour la Première Communion

C. C. & Cie.

93 RUE PRINCIPALE, Hull

ON DEMANDE un solliciteur d'annonces. S'adresser au SPECTATEUR.

ON DEMANDE de bonnes réparateurs, emploi permanent et bon salaire, s'adresser au No. 162 rue Principale, Hull, Qué.

ON DEMANDE. Un contre-maître (foreman) pour une bonne carrière. S'adresser à la carrière de C. M. WRIGHT, Hull.

ON DEMANDE immédiatement. Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à Browns, Brothers Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

MAISON A VENDRE—La maison à deux étages située au coin des rues Wellington et Church, Hull. Bon poste de commerce au centre de la ville. S'adresser à Mme Frs Ranger, 233 Tytler st., Springfield, Mass.

PROPRIÉTÉ A VENDRE—Une magnifique propriété sur le chemin de la Gatineau à deux milles de Hull, avec verger, jardin potager, situé en face du beaucauge Scott, portant le Villa No 14, comprenant 3 acres de terre, citerne, maison, hangar, et écurie. S'adresser au bureau du SPECTATEUR.

Buanderie Canadienne Adolphe Lalonde, antérieurs commis chez M. D'Orsenna, a acheté la buanderie de G. J. Labelle, bico Mouk, laquelle il continuera à exploiter. Lavage et repassage exécuté à la main. Livré à domicile

A. LALONDE No. 162 Rue Principale, Hull.

